Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_104CM2711-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt et un novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absent(s) Représentés(s)	4
Absents excusés Non représentés	0

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS.

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Christine GUYOT, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL.

Absents représentés :
Marie Françoise DAIRIEN pouvoir donné à Christine GUYOT
François Robert SOLMON pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Patrice BROUILLE pouvoir donné à Serge LE PERSONNIC
Marc PERRUSSEL pouvoir donné à Jean Marie COLOMBEL

Absent excusé non représenté : 0

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_104CM2711-DE

Délibération 2025-104

Objet : Marchés publics -– Assurances – Avenants n°1 aux différents lots - Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants aux marchés d'assurances et tout document en découlant.

La commune de Damgan est assurée dans le cadre du dommage aux biens, de la responsabilité civile, assurance automobile, protection juridique pour les agents et les élus les risques statutaires du personnel

Considérant que le marché venant à expiration fin d'année 2020, il convenait de le relancer.

Considérant que Groupama a présenté des offres économiques intéressantes qui ont conduit la commune à le retenir pour 5 années.

Considérant néanmoins que le contexte national, la sinistralité de la commune en responsabilité civile a conduit à augmenter les cotisations d'assurance.

Considérant que Groupama a proposé à la commune la prorogation des marchés pour une année avec néanmoins une évolution tarifaire.

Considérant la difficulté des communes à être aujourd'hui couvertes par des assurances, la commune a préféré renégocier dès lors qu'elle le pouvait les primes ainsi proposées pour une année supplémentaire.

Vu le CGCT,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les projets d'avenants,

Vu la tenue de la CMPA réunie le 19 novembre 2025 qui a permis aux élus de prendre connaissance des évolutions tarifaires de l'assureur pour l'année 2026 et qui lui laisse une année supplémentaire pour préparer son nouveau cahier des charges

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission des finances réunie 24 novembre 2025,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent marché ainsi que toute pièces s'y rapportant avec la société suivante :

Pour le lot n° 1 dommages aux biens GROUPAMA Loire Bretagne sise 23 Boulevard Solférino, 35012 Rennes pour un montant de 0,71 € le m² soit un total de 8 246,83 €TTC par an sauf modification du linéaire communale (retrait ou ajout de bâtiment) : la cotisation est augmentée de 30%

Pour le lot n° 2 Responsabilité civile, l'offre étant manifestement inacceptable au sens de l'article L2152-3 du code de la commande publique, il a été nécessaire de relancer la procédure sans publicité ni procédure conformément à l'article L2122-1 du même code. A l'issue de cette procédure la société GROUPAMA Loire Bretagne sise 23 Boulevard Solférino, 35012 Rennes est retenue pour un montant annuel de 8 237,43 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_104CM2711-DE

HT soit 9 079,29 € TTC englobant également le lot n°5 concernant la protection juridique des agents et des élus : : la cotisation est augmentée de 70%

Pour le lot n°3 automobiles la société GROUPAMA Loire Bretagne sise 23 Boulevard Solférino, 35012 Rennes est retenue pour un montant de 6 991,93 € TTC comprenant l'offre de base avec franchise auxquelles sont ajoutées les variantes : bris de glace, utilisation des véhicules personnels des collaborateurs (personnels mairie et CCAS), des élus, le bateau du port, et le risque de certains engins inférieurs à 3,5 t. : la cotisation est augmentée de 30%

Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux différents lots.

Art. 3 PRECISE que les avenants sont conclus pour la durée d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 4 DIT que les dépenses sont inscrites au présent budget communal 2026 et s.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/11/2025
Le Maire
Jean Marie LABESSE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_104CM2711-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 27 novembre 2025

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	pouvoir donné à Christine GUYOT
10	SOLMON François-Robert	pouvoir donné à B. Adam LEVACON
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	pouvoir donné à Serge le Personnic
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	pouvoir donné à JM Colombel

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON